



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

ANNEE 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2016 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

TITRE I – SERVICE PUBLIC DE L’EAU POTABLE

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- A. Présentation du territoire desservi
- B. Mode de gestion du service
- C. Population desservie
- D. Ressource en eau
- E. Nombre d’abonnements
- F. Volumes vendus au cours de l’exercice
- G. Réseaux

2. TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE

- A. Modalité de tarification
- B. Facture-type
- C. Recettes

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- A. Branchement en plomb
- B. Montants financiers
- C. Etat de la dette
- D. Amortissement
- E. Investissements réalisés au cours de l’exercice
- F. Investissements projetés

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- A. Qualité de l’eau
- B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
- C. Rendement du réseau de distribution
- D. Indice linéaire des volumes non comptés
- E. Indice linéaire de pertes en réseau
- F. Taux moyen de renouvellement des réseaux
- G. Indice d’avancement de la protection de la ressource

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L’EAU

TITRE II – ASSAINISSEMENT

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- A. Présentation du territoire desservi
- B. Mode de gestion du service
- C. Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées
- D. Nombre d’abonnements
- E. Nombre d’autorisations de déversement d’effluents d’établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
- F. Linéaire de réseaux de collecte
- G. Ouvrages d’épuration des eaux usées

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

- A. Modalités de tarification
- B. Facture d’assainissement type
- C. Recettes

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- A. Montants financiers
- B. Etat de la dette
- C. Amortissements
- D. Présentation des projets à l’étude
- E. Programmes pluriannuels de travaux adoptés

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- A. Taux moyen de renouvellement des réseaux
- B. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- D.E.F. Conformité des effluents, des équipements des stations d’épuration et de leur performance

TITRE I – EAU POTABLE

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

La totalité de l'agglomération, hormis le « Poney Parc » et la « Baronnie », est desservie par le réseau d'eau.

B. Mode de gestion du service

Le service est géré par la Commune de Blodelsheim en régie simple.

C. Population desservie

Le service dessert environ 1 800 habitants soit 98 % de la population de Blodelsheim.

D. Ressource en eau

Le service achète l'eau auprès du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Hardt qui regroupe la Commune de Blodelsheim et le S.I.A.E.P. de Balgau, Fessenheim, Nambsheim et qui a les compétences « production, protection du point de prélèvement et transport jusqu'aux réservoirs respectifs ».

Le puits qui alimente le château d'eau de Blodelsheim se situe en lisière de la forêt de la Harth. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Profondeur du puits :	50 mètres
Diamètre du puits :	600 mm
Equipement :	0 à – 34 m : tube plein et étanche
	- 34 à – 49 m : tube crépiné à nervures repoussées d'ouverture 2mm
	-49 à – 59 m : tube plein et étanche

Le volume pompé dans ce puits en 2017 est de 86 293 m³.

E. Nombre d'abonnements

La commune de Blodelsheim dessert 740 abonnés.
Tous les branchements sont des branchements domestiques.

F. Volumes vendus au cours de l'exercice

76 001 m³ ont été vendus en 2017.

G. Réseaux

Le linéaire du réseau de canalisations d'eau potable est de 18 050 mètres.

2. TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE

A. Modalité de tarification

Un tarif unique est en vigueur dans la commune, aucune tarification par tranche, ni forfait pour frais fixes, n'ayant été instaurée.

Le coût annuel de la location du compteur s'établit comme suit :

Compteur de 20 mm :	16 €
Compteur de 30 mm :	32 €
Compteur spécial :	46 €

Le tableau ci-après retrace l'évolution du prix de l'eau, de la redevance assainissement et des taxes depuis 2008 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
EAU	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
ASSAINISSEMENT	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
REDEV. MODERNISATION DES RESEAUX	0,300	0,300	0,274	0,274	0,274	0,274	0,274	0,274	0,233	0,233
REDEV. POLLUTION DOMESTIQUE	0,424	0,424	0,432	0,432	0,432	0,420	0,407	0,395	0,35	0,35
TOTAL €	2,724	2,724	2,706	2,706	2,706	2,694	2,681	2,669	2,583	2,583

Le service n'est pas assujéti à la T.V.A.

Le tarif 2017 a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017 (annexe n°1).

Aucun droit d'accès au réseau n'est appliqué.

B. Facture-type

Les factures d'eau sont établies trois fois par an sur la base de la consommation réelle des 4 mois précédant la période de facturation.

Les périodes de facturations sont les suivantes :

Janvier	à	Avril
Mai	à	Août
Septembre	à	Décembre

Vous trouverez, en annexe n°2 un exemple de facture au 22.06.2017 pour un abonné qui a consommé 35 m³ d'eau au cours de la 1^{ère} période de facturation.

Note : Une note d'information de l'Agence de l'Eau portant sur les redevances figurant sur la facture d'eau est jointe au présent rapport (annexe n°3).

C. Recettes

Vente d'eau :	76 001 €
Location des compteurs :	16 346,42 €
Redevance pour antenne de téléphonie mobile installée sur le château d'eau :	6 381,56 €

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Branchements en plomb

Aucun branchement en plomb n'a été remplacé dans l'année.
Leur nombre exact est inconnu mais très faible.

B. Montants financiers

Montant des travaux payés en 2017 :

Installation de branchements particuliers :	6 889,66 €
Marché de remplacement de conduites AEP :	205 167,84 €
Achat de matériel :	6 056,82 €

Montant des subventions :	néant
Montant des contributions du budget général :	néant

C. Etat de la dette

Annuités de l'exercice :	10 183,74 €
- Dont capital	9 878,74 €
- Dont intérêts	305 €
Encours de la dette au 31.12.2017 :	40 121,26 €

D. Amortissement

L'état des amortissements fait apparaître les valeurs suivantes :

Amortissement de l'exercice :	29 485,21 €
dont études	-
dont construction et équipement du château d'eau :	897 €
dont matériel spécifique d'exploitation :	3 587,21 €
dont réseaux :	25 001 €

E. Investissements réalisés au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2017, il a été procédé :

- au renouvellement des conduites d'eau potable de la rue des Tuiles, des Remparts, des Cavaliers, des Acacias et du Château d'Eau
- à l'installation de branchements particuliers

F. Investissements projetés

Il est prévu en 2018 de terminer les travaux de renouvellement du réseau AEP des rues ci-dessus indiquées.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Qualité de l'eau

La conclusion de la synthèse de contrôle sanitaire établie par l'A.R.S. est la suivante :

« En 2017, l'eau distribuée par la commune de BLODELSHEIM est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. »

Nombre de prélèvements réalisés	Taux de conformité
12	100 %

⇒ Voir annexe n°4

B. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau est de 60 %.

C. Rendement du réseau de distribution

Volume produit V1	:	0
Volume importé V2	:	86 293
Volume exporté V3	:	0
Volume mis en distribution V4	:	86 293
Valeur des pertes V5	:	26 812

Volume consommé autorisé V6	:	76 001
Volume comptabilisé V7	:	76 001
Volume consommateur sans comptage V8	:	-
Volume du service du réseau V9	:	-

Le rendement du réseau de distribution est de 88,81 %

D. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,57 m³/km/jour.
 $(86\,293 - 76\,001) / (365 \times 18)$

E. Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 1,57 m³/km/jour.

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux ne peut être déterminé.

G. Indice d'avancement de la protection de la ressource

Sans objet.

(L'indice est de 80 % mais concerne le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Hardt auquel la commune de Blodelsheim achète l'eau).

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Néant.

TITRE II – ASSAINISSEMENT

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

A. Présentation du territoire desservi

La totalité du village, hormis le « Poney Parc » et la « Baronnie » est desservie par le réseau d'assainissement.

Les effluents collectés sont dirigés vers la station de refoulement située rue du Muhlbach puis pompés en direction de la station d'épuration de Namsbheim, via Fessenheim et Balgau.

La station d'épuration intercommunale est opérationnelle depuis 2001 et gérée par la Communauté de Communes « Pays Rhin-Brisach ».

B. Mode de gestion du service

Le service de collecte des eaux usées est géré en régie simple par la commune de Blodelsheim.

C. Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées

Le service dessert environ 1 800 habitants soit 98 % de la population de Blodelsheim.

D. Nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnements est égal à celui du nombre d'abonnements au réseau d'eau, soit 740.

E. Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Tous les abonnements sont des abonnements domestiques. Il n'y a aucune autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels.

F. Linéaire de réseaux de collecte

Le linéaire du réseau de collecte est de 16 938 m.

G. Ouvrages d'épuration des eaux usées

La station d'épuration intercommunale se trouve à Namsbheim. Elle est gérée par la Communauté de Communes « Pays Rhin-Brisach ». Elle reçoit et traite les eaux usées des communes de Blodelsheim, Balgau, Fessenheim et Namsbheim.

2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

A. Modalités de tarification

Une seule tarification a été instaurée par le Conseil Municipal. Elle est assise sur la quantité d'eau facturée à l'abonné.

La redevance s'est élevée à 1 € par m³ d'eau en 2017 (voir tableau p. 4 pour l'évolution du tarif). Pour les usagers qui s'alimentent en eau sur une autre source que le réseau communal, la redevance d'assainissement facturée est basée par un forfait de 40 m³ d'eau par an et par personne vivant au foyer (40 m³ x 1 € par pers. et par an).

Le tarif pour 2017 a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017 ([annexe n°1](#)).

B. Facture d'assainissement type

La redevance assainissement est facturée en même temps que l'eau ([annexe n°2](#)).

C. Recettes

Redevance d'assainissement :	76 673 €
Subventions :	0 €

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

A. Montants financiers

Montant des investissements sur le réseau d'assainissement en 2017 :

Installation de branchements particuliers :	3 860,28 €
Matériel technique pour la station de relevage du Muhlbach	1 950 €

B. Etat de la dette

Annuités de l'exercice :	0 €
Encours de la dette au 31.12.2017 :	néant

C. Amortissements

Le montant des amortissements pratiqués en 2017 est de 59 975 €.

D. Présentation des projets à l'étude

Aucun projet n'est à l'étude en raison du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach au 1^{er} janvier 2018.

E. Programmes pluriannuels de travaux adoptés

Néant.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

A. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Aucun programme de renouvellement de réseaux n'est en cours.

B. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Le service d'assainissement collectif dessert 740 abonnés.

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif :	740
Taux de desserte :	99 %

C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 60 %.

D.E.F. Conformité des effluents, des équipements des stations d'épuration et de leur performance

Non concerné (géré par la Communauté de Communes « Pays Rhin-Brisach »).

**COMMUNE DE BLODELSHEIM
DEPARTEMENT DU HAUT RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 mars 2017

Sous la présidence de M. BERINGER François, Maire

Etaient présents :

HOMBERT Liliane, BENSEL Céline, VOGT Dominique, INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith, SANTORO Samuel, DONZÉ Marie-Thérèse, BEAUDELLOT Florent, BERINGER Emilie, SIMON Matthias, SARTORIO Etienne, SEILER Michel, SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absente excusée : ANTONY Sandrine

Absent : VALENTE Victor

Procuration : ANTONY Sandrine à SITTLER Francine

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

Date de convocation :

23.3.2017

Nbre de conseillers en

fonction : 17

Présents : 15

Absente excusée : 1

Absent : 1

Procuration : 1

PRIX DE L'EAU 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, **DÉCIDE** à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau comme suit :

Prix de l'eau	1,00 € le m ³
Redevance assainissement	1,00 € le m ³
Location annuelle du compteur de 20 mm	16 €
Location annuelle du compteur de 30 mm	32 €
Location annuelle de compteurs spéciaux	46 €

A ces tarifs s'ajouteront :

- la redevance de pollution domestique fixée à 0,35 € le m³ pour 2017
- la redevance de modernisation des réseaux de collecte fixée à 0,233 € le m³ pour 2017

Le taux de ces deux redevances est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les montants encaissés sont reversés intégralement à cet organisme.

Ainsi, le coût du m³ d'eau facturé à l'abonné s'établira comme suit :

Eau :	1 €
Assainissement :	1 €
Redevance de pollution domestique :	0,35 €
Redevance de modernisation des réseaux :	<u>0,233 €</u>
TOTAL	2,583 €

POUR EXTRAIT CONFORME

La présente délibération est certifiée exécutoire par envoi à Préfecture

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 2 MAI 2017

Blodelsheim, le 26 Avril 2017

Le Maire,

François BERINGER



COMMUNE DE BLODELSHEIM

39, rue du Général de Gaulle
68740 BLODELSHEIM
Téléphone : 03-89-48-60-54

Facture

N° 2017-003-

Le 22/06/2017

DELAI DE REGLEMENT

Jusqu'au : 11/08/2017

EAU & ASSAINISSEMENT

M.

68740 BLODELSHEIM

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :						Période facturée : du 01/01/2017 au 30/04/2017			
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse			
		753	788	35	31/05/2017	68740 BLODELSHEIM			
Désignation				Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation Eau				35	1,00000	35,00		0,00	35,00
Location compteur				1	5,33000	5,33		0,00	5,33
ADDUCTION EAU						40,33		0,00	40,33
Assainissement				35	1,00000	35,00		0,00	35,00
Redevance pour modernisation réseaux de collecte				35	0,23300	8,16		0,00	8,16
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						43,16		0,00	43,16
Redevance pour pollution domestique				35	0,35000	12,25		0,00	12,25
ORGANISME PUBLIC						12,25		0,00	12,25
TOTAL						95,74		0,00	95,74

NET A PAYER : 95,74 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0,00258 euros par litre
Total Abonnement : 5,33 euros

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

PAYABLE A LA TRESORERIE DE NEUF-BRISACH
4 rue des Vosges
68600 Neuf-Brisach
Tél: 03 89 72 54 35

REFERENCES

	Coll 041
	041
1er Q Blodelsheim N 2017	Clé1 2
Numéro 2017-003-	Clé2 V
Echéance 11/08/2017	
NET A PAYER 95,74	euros

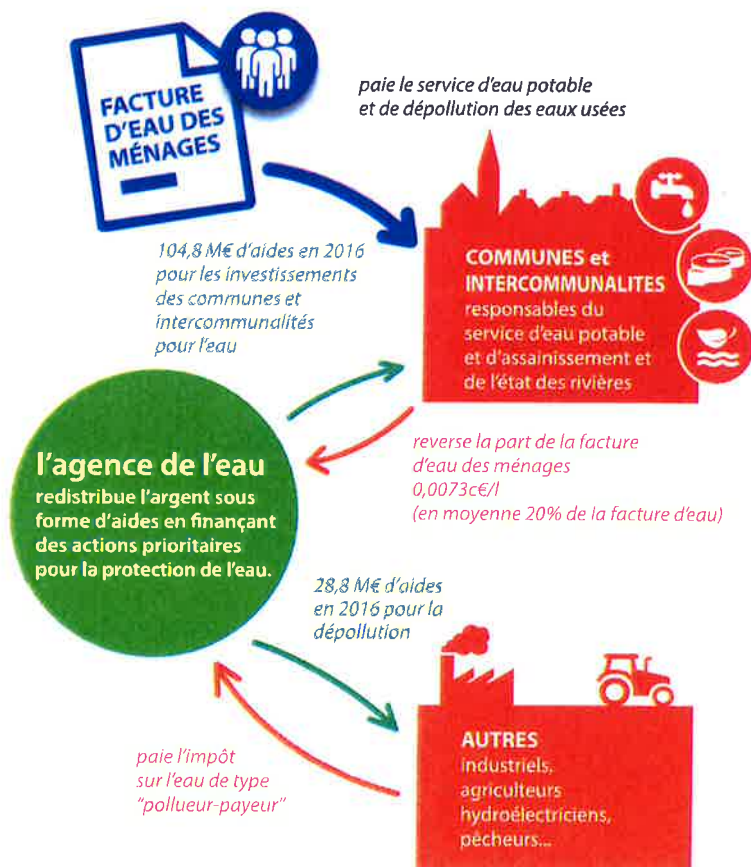
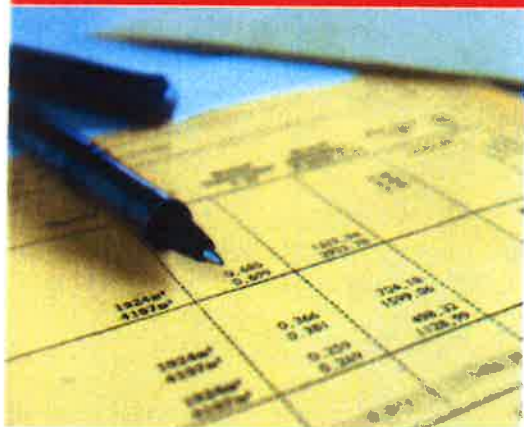
Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

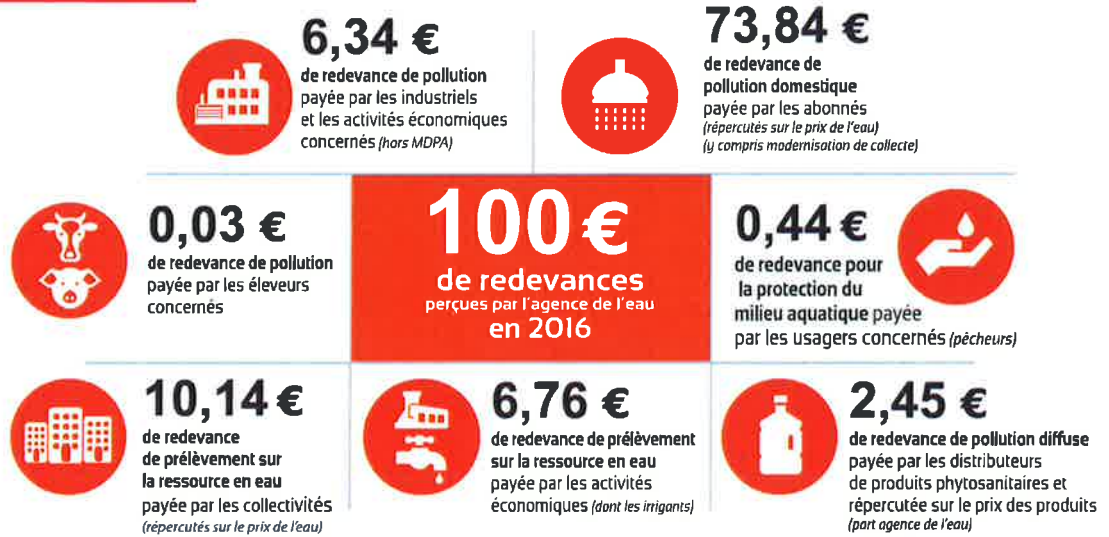
Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2016, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,4 millions d'euros dont 150,34 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2016 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2016 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2016)

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2016

RECOUVRER UN FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU, RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Avec 365 kilomètres, l'année 2016 affiche une augmentation de près de 140 kilomètres de cours d'eau renaturés par rapport à 2015. La préservation des zones humides est elle aussi en augmentation par rapport à 2015 avec 450 hectares protégés. 32 opérations ont permis l'effacement de 136 obstacles (barrages, seuils) ou l'équipement de 21 ouvrages de dispositifs facilitant le passage des poissons et autres grands migrateurs (saumon, anguille). Ces opérations sont nécessaires pour permettre aux rivières de fonctionner de manière optimale, et pour garantir ainsi un approvisionnement durable en eau de qualité.

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Plusieurs appels à projets ont permis de faire émerger des initiatives nouvelles ou expérimentales sur différentes thématiques. Par exemple pour la protection des captages d'eau potable, 12 projets ont été récompensés parmi lesquels sont recensées des actions d'aménagement foncier, de développement et de renforcement de filières à bas niveau d'intrants (valorisation de l'herbe ou de luzerne, agriculture biologique, ...).

Sur le thème "Eau et Energie", 8 projets ont été primés dont celui d'une collectivité mosellane qui va utiliser la chaleur de l'eau dégagée par un forage, actuellement trop chaude pour être distribuée, pour alimenter différents bâtiments publics. Enfin sur la gestion alternative des eaux pluviales, 45 actions ont été valorisées.

ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations visant à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable ont largement augmenté. L'agence de l'eau a aidé une cinquantaine d'études détaillées des réseaux par an en 2015 et 2016 (contre seulement une quinzaine en 2013 et 2014). Pour répondre à cet enjeu fort, l'agence de l'eau a lancé un appel à projets en vue d'inciter les collectivités, dont la ressource en eau est quantitativement fragile, à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable. 5 des 28 opérations aidées s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projets qui se poursuit jusqu'au 30 juin 2017.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES TOXIQUES

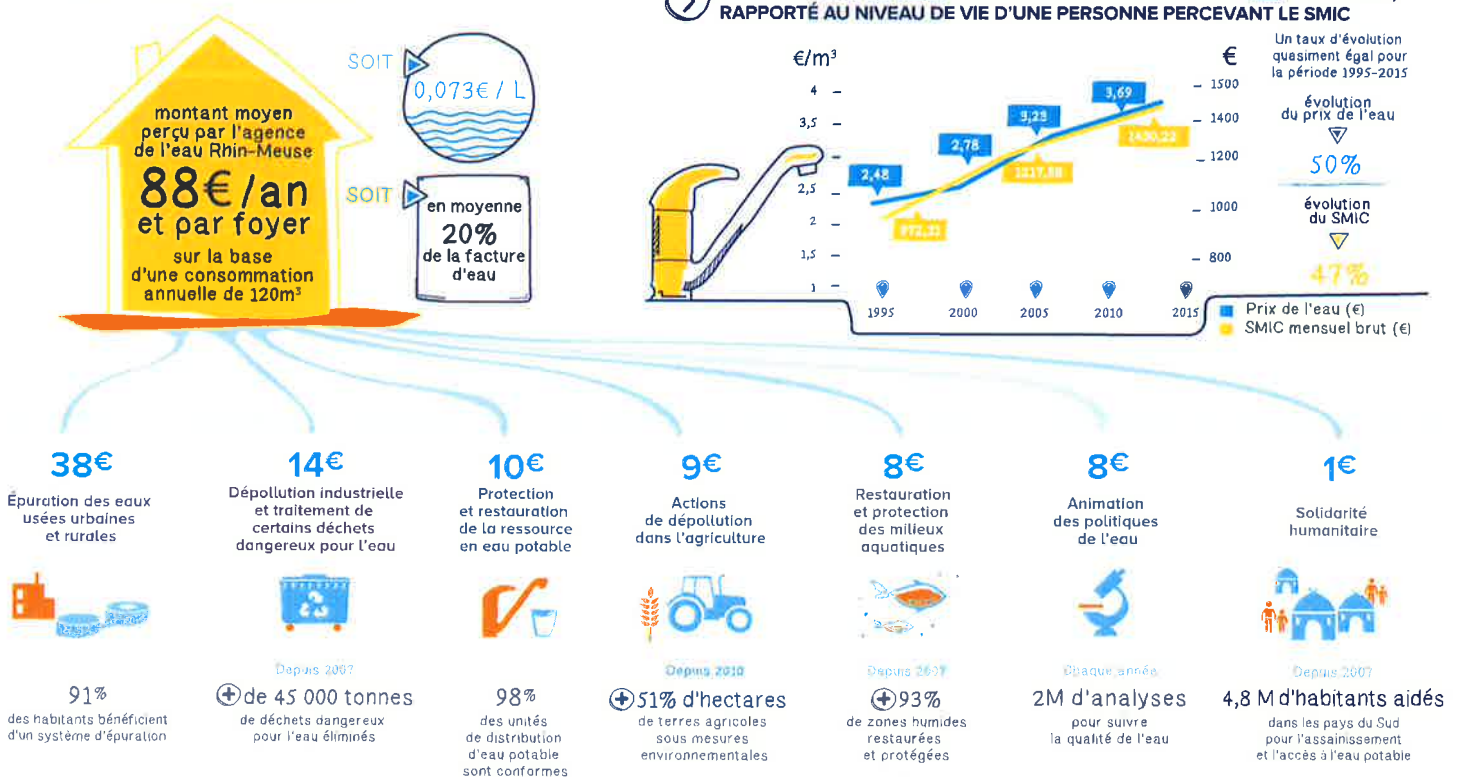
En 2016, l'agence de l'eau a soutenu 173 opérations à l'initiative des acteurs économiques (industriels, PME/PMI, artisanat). 115 projets concernent de très petites entreprises ou PME/PMI. Les projets de lutte contre les pollutions toxiques représentent 72% des projets soutenus. 183 kg de substances dangereuses ont été éliminées en 2016 dont 150 grâce aux projets réalisés par les activités artisanales.

POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a soutenu 36 projets en faveur de l'accès à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).

SENSIBILISATION

COMMENT LA REDEVANCE PERÇUE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EST-ELLE UTILISÉE ?





l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,
toutes les données sur la qualité des eaux des
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

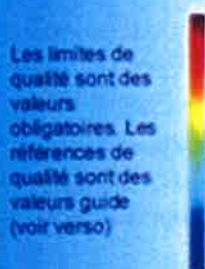
Mars 2018



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credits photo : freddy.com

BLODELSHEIM

ORIGINE DE L'EAU

La commune de Blodelsheim (1773 habitants)¹ est alimentée en eau par un forage. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 04/05/2006 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

12 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 12 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 23,3°f (degré français)
- pH : 7,5

Eau dure (calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 18,7 mg/l
- Teneur maximale : 20,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 22,4 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 17,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : <0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2017, l'eau distribuée par la commune de BLODELSHEIM est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.